



Rapport

annuel

“L’environnement est la seule chose qui nous relie tous”

2023

E. O. Wilson



Sommaire



1 / Le territoire

2 / L'emploi

3 / La prévention

4 / La collecte

5 / Le traitement

6 / Indicateurs financiers

Avant-propos

L'édition du Président

2023 est marquée par le dynamisme de la communication du Sictom. Nous avons tenu une cinquantaine de réunions publiques et 90 interventions de sensibilisation. C'est dans ce cadre que la présentation des résultats de l'enquête bacs jaunes et des solutions proposées furent soumises à votre avis. Le vote interviendra en 2024 pour une éventuelle mise en place en juillet 2025.

2023 est aussi l'année de la prise en compte des « impayés » à hauteur de 5%. Au niveau national, il était de 6% en 2021 pour des territoires comparables. Ce montant correspond à des sommes qui ne seront jamais recouvrées pour de multiples raisons (chômage, accident de la vie...). Il ne s'agit pas d'usagers qui ne veulent pas payer. Pour ces derniers, en collaboration avec les services du Trésor Public la plus grande attention est apportée afin de recouvrir les impayés et de respecter l'égalité de traitement. C'est ainsi qu'au cours de l'année, 140 000 euros furent encaissés au titre des exercices 2017, 2018, 2019 et 2020.

Les résultats techniques sont toujours en amélioration : moins d'ordures ménagères par habitant et un peu plus de tri des emballages. Ces progrès ont certes permis de contenir l'impact financier sur la redevance, c'est-à-dire sur le coût du service, mais doivent être poursuivis encore davantage. La matrice des coûts nous montre que la collecte en porte à porte des emballages contribue de manière positive à notre redevance. Malgré une inflation de 4.9% en France, de 7% dans les activités du déchet, la baisse des prix de reprise des matériaux et malgré une hausse de 5% liée à la prise en compte des impayés (nécessaire pour l'équilibre financier de notre collectivité et conséquence des retards ou refus de paiement des usagers du territoire), notre coût aidé ressort à 109€ HT en 2023, soit le même que celui des autres collectivités en 2020.

Notre financement des déchets était de 128.40€ en 2022 pour 132€ en 2023, en augmentation de 3%. La hausse du coût aidé peut s'expliquer pour l'essentiel par le manque à gagner dû à la diminution des prix de revente des matériaux.

Dans ce contexte, il est de plus en plus important de trier nos déchets pour avoir moins d'ordures ménagères et plus de papiers et d'emballages à recycler.

Si je trie, je paie moins cher que si je ne trie pas ! Nous devons continuer dans cette voie pour arriver à maîtriser nos coûts.

Philippe KUTZNER, Président du SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire

1 - Le territoire

L'organisation

- 24 délégués de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais ;
- 20 délégués de la Communauté de Communes des Loges ;
- 20 délégués de la Communauté de Communes du Val de Sully.

Soit **64 délégués titulaires** désignés par les Communautés de Communes et 64 délégués suppléants.

Le Bureau Syndical et les Commissions préparent les dossiers présentés au **Comité Syndical**.



Le Comité Syndical est l'assemblée délibérante du SICTOM.

Le SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire est un syndicat de collecte et de traitement des ordures ménagères dans la région Centre-Val de Loire, de typologie rurale dispersée, créé en 1976.

3 communautés de communes sont adhérentes au SICTOM :

Communauté de Communes des Loges

Bouzy-la-Forêt, Châteauneuf-sur-Loire, Combret, Darvoy, Donnery, Fay-aux-Loges, Férrolles, Ingrannes, Jargeau, Ouvrouer-les-Champs, Sandillon, Seichebrières, Saint-Denis-de-l'Hôtel, Saint-Martin-d'Abbat, Sigloy, Sully-la-Chapelle, Sury-aux-Bois, Tigy, Vienne-en-Val, Vitry-aux-Loges.

Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais

Auvilliers-en-Gâtinais, Beauchamps-sur-Huillard, Bellegarde, Chailly-en-Gâtinais, Châtenoy, Coudroy, Fréville-du-Gâtinais, La Cour Marigny, Ladon, Lorris, Mézières-en-Gâtinais, Montereau, Moulon, Nesploy, Noyers, Ouzouer-des-Champs, Ouzouer-sous-Bellegarde, Oussoy-en-Gâtinais, Presnoy, Quiers-sur-Bézonde, Thimory, Varennes-Changy, Vieilles-Maisons, Villemoutiers.

Communauté de Communes du Val de Sully

Bonnée, Bray-Saint-Aignan, Cerdon-du-Loiret, Dampierre-en-Burly, Germigny-des-Prés, Guilly, Isdes, Les Bordes, Lion-en-Sullias, Neuvy-en-Sullias, Ouzouer-sur-Loire, Saint-Aignan-le-Jaillard, Saint-Benoit-sur-Loire, Saint-Florent-le-Jeune, Saint-Père-sur-Loire, Sully-sur-Loire, Vannes-sur-Cosson, Viglain, Villemurlin.

Compétences

Depuis 1994, la compétence traitement a été transférée au SYCTOM de Gien- Châteauneuf-sur-Loire. Ce syndicat résulte du regroupement du SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire et du SMICTOM de la région de Gien. Il assure la gestion de l'unité de valorisation énergétique d'Arrabloy, de l'installation de stockage de déchets non dangereux et du centre de transfert, tous deux situés à Bray-Saint-Aignan.

> **En porte-à-porte** une fois par semaine avec mise à disposition de bacs individuels ou collectifs équipés d'une puce ;

> **En apport volontaire** avec mise à disposition d'un badge d'accès aux colonnes enterrées et semi-enterrées.

Collecte

- Déchèteries ;
- Ordures ménagères résiduelles
- Emballages ;
- Papiers, journaux, magazines ;
- Verre.

Les compétences exercées par la collectivité (*collecte de l'ensemble des flux*) sont gérées en prestation. Le haut de quai des déchèteries sont gérés en régie.

Prestataire	Marché	Début de contrat	Fin de contrat
SEPUR	Collecte PAP / PAV des DMA	05.02.2018	31.01.2025
	Déchèteries (transport et traitement)	29.01.2020	30.06.2025
MARTIN environnement	Transport et traitement DDS*	29.01.2020	28.01.2025
TRISALID	Tri des emballages	01.11.2019	31.12.2028
SOCCION	Tri des papiers	01.11.2019	31.10.2028
INCITAT	Gestion contrôle d'accès des colonnes	08.08.2019	07.03.2025
ANCO + SCTI	Lavage + maintenance lourde des colonnes enterrées	09.08.2019	08.08.2025
STYX	Fourniture/maintenance du logiciel de gestion du parc de contenant et de la facturation	15.05.2019	31.07.2025

Organisation du service

- Services gérés en régie par le SICTOM :
- Déchèteries (haut de quai) ;
 - Lavage externe et maintenance légère des colonnes ;
 - Maintenance et gestion du parc de bacs roulants.

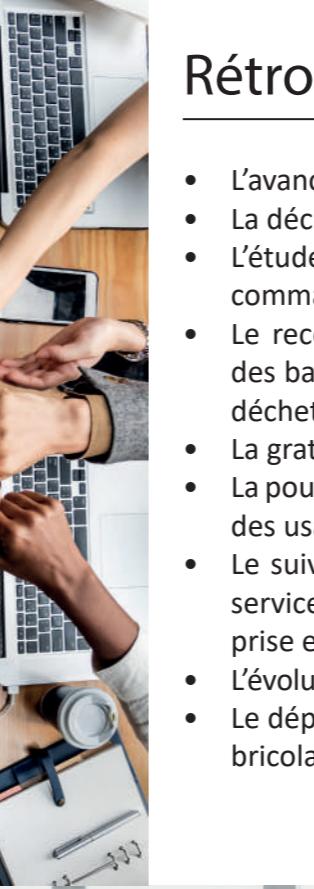
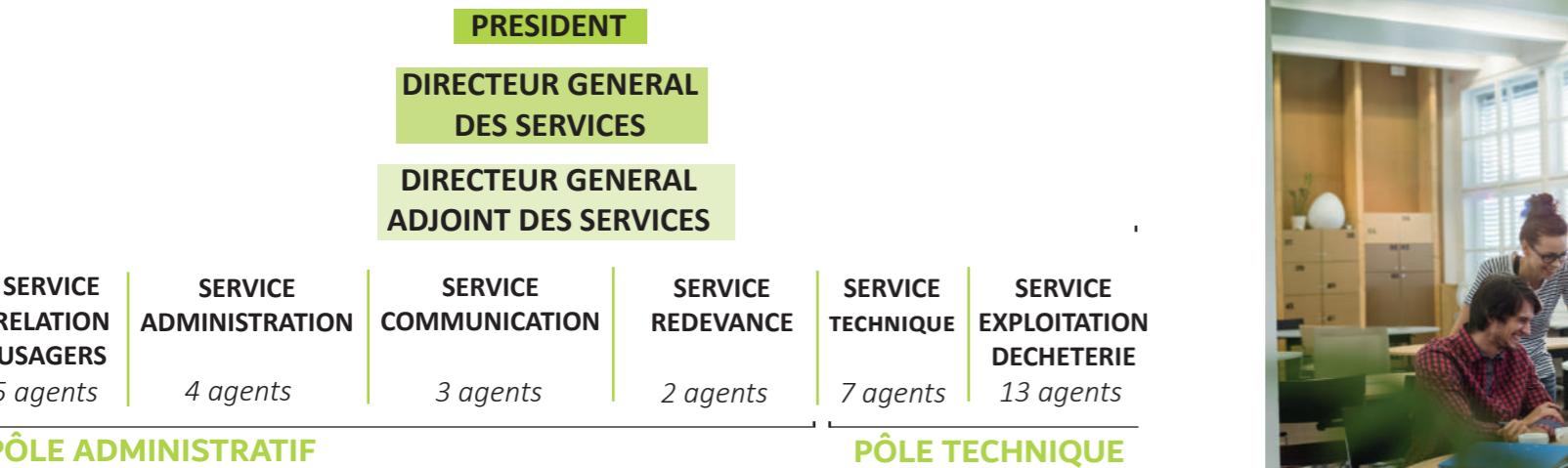
Le territoire du SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire regroupe 85 302 habitants, (INSEE 2023) au sein des 63 communes.

2 - L'emploi



36 agents/salariés dont 23 femmes et 13 hommes, **soit 63 % de femmes.**

L'organigramme du personnel



Rétrospectives 2023

- L'avancée des projets de mandat ;
- La déchèterie de Sully sur Loire : validation de l'AMO avec BE MACO ;
- L'étude en vue de la collecte des biodéchets, l'étude de zonage, les commandes de composteurs ;
- Le recensement des besoins et l'étude relative à la mise en place des bacs jaunes en porte à porte & l'étude d'optimisation du service déchets (réunions publiques) ;
- La gratuité des composteurs ;
- La poursuite de la sensibilisation et de la communication à destination des usagers et des élus ;
- Le suivi de l'évolution de notre trésorerie en collaboration avec les services financiers de l'Etat, les relances des paiements et possible prise en compte d'admissions en non-valeur ;
- L'évolution des moyens de paiement pour 2024 (paiement en six fois) ;
- Le déploiement de la filière de collecte pour les articles de sports, de bricolage et de jardinages thermiques.

Perspectives 2024

- Le renouvellement du marché déchèterie (traitement et exploitation), du marché de collecte, la déchèterie de Sully sur Loire ;
- L'étude en vue de la collecte des biodéchets ;
- Le vote pour la continuité du service en l'état ou la mise en place des bacs jaunes en porte-à-porte ;
- La publication du magazine du SICTOM ;
- La poursuite de la sensibilisation et de la communication à destination des usagers et des élus ;
- Le suivi de l'évolution de notre trésorerie en collaboration avec les services financiers de l'Etat ;
- La mise en place d'une filière pneu sur 8 déchetteries ;
- La publication du Guide pratique du SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire ;



Broyage

192 Demandes d'interventions de broyage des déchets verts à domicile en 2023.

En hausse par rapport à l'année 2022

3 - La prévention

Dans la continuité du Programme Local de Prévention des Déchets lancé en 2016 et du label Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, le SICTOM met en oeuvre des actions de prévention et réduction des déchets.

Compostage individuel

304 composteurs ont été distribués en 2023

En baisse par rapport à 2022, en raison d'une rupture de stock

Le SICTOM propose 2 modèles de composteurs aux usagers : 345 litres ou 620 litres, à titre gratuit depuis le 19 juin 2023.

Compostage collectif

Le SICTOM accompagne les communes pour la mise en place et le suivi de plateformes de compostage collectif dans les résidences et établissements. Il met à disposition les composteurs, forme les référents et assure le suivi.

En 2023, le SICTOM a mis en place de nouvelles plateformes de compostage collectif :

- L'école élémentaire de Jargeau ;
- L'EHPAD de Lorris ;
- L'école élémentaire de Bellegarde ;
- L'école maternelle de Sandillon ;
- La bibliothèque de Vannes-sur-Cosson ;
- L'école d'Oussoy-en-Gâtinais ;
- Le golf de Donnery ;
- Le foyer de Vitry-aux-Loges ;
- L'école de Sury-aux-Bois ;
- Communauté de Communes du Val de Sully ;
- Communauté de Communes des Loges ;
- Etc...

Actions de prevention

En 2023, le SICTOM était présent sur plusieurs événements locaux :

- Marché de Fay-aux-Loges, Sully-sur-Loire, Lorris, Ladon, Bellegarde, Jargeau, Ouvrouer-les-champs ;
- Fêtes des rivières à Donnery ;
- 36^{ème} Foire gastronomique à Sully-sur-Loire ;
- Lectures itinérantes à Ouvrouer-les-Champs ;
- Les Olympiades à Ouzouer-sur-Loire ;
- Les Olympiades à Vitry-aux-Loges ;
- Journée mondiale de l'environnement à Dampierre-en-Burly ;
- Fête de l'Oie à Villemoutier ;
- Vide-Grenier de la commune de Villemurlin ;
- Atelier « papier recyclé » à la Bibliothèque d'Ouzouer-sur-Loire ;
- Atelier « compostage » à la Bibliothèque de Vannes-sur-Cosson ;
- Animation WELDOM ;
- Marché de Noel de Coudroy, Vitry-aux-Loges et Ladon.
- Marché des roséristes à Bellegarde ;
- Rencontres Européennes médiévales de Lorris ;
- Etc ...



90 classes ont bénéficié des animations de sensibilisation du SICTOM en 2023

En hausse par rapport à l'année 2022

Le saviez-vous ? Le SICTOM propose également des kits communes propres, des prêts d'éco-cups, ainsi que des visites en déchèteries.



La page Facebook du SICTOM

En 2022, 834 personnes sont abonnées à la page Facebook du SICTOM.
En 2023, 1K personnes sont abonnées à la page Facebook du SICTOM.

Le site internet

En 2022, ce sont 99 625 visites
En 2023, ce sont 117 293 visites.

L'application PanneauPocket

En 2022, 852 personnes sont abonnées.
En 2023, 1 138 personnes sont abonnées.

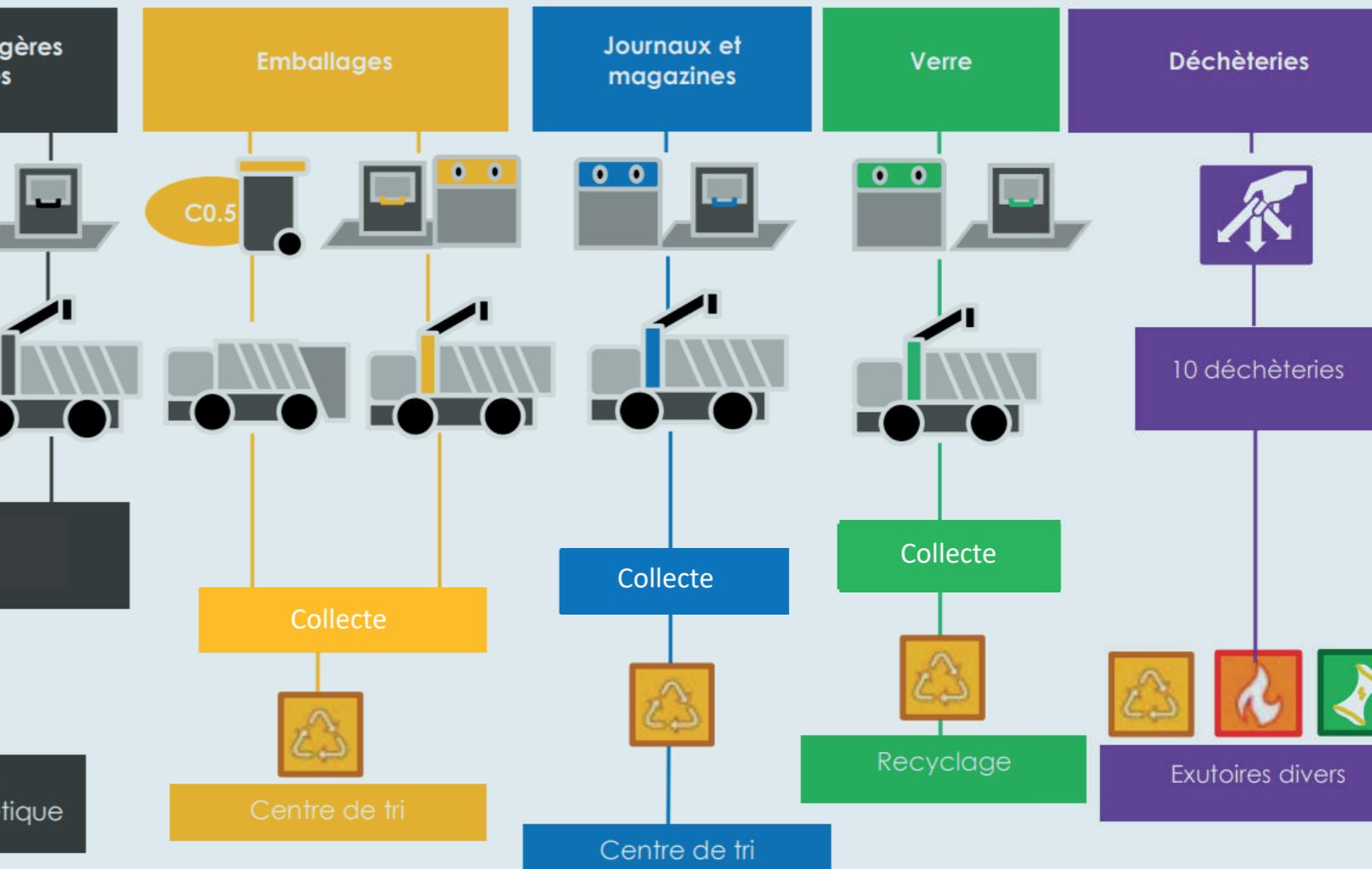
L'accueil

Période	Accueil physique	ClicRDV
Janvier à mars	958	168
Avril à juin	419	167
Juillet à septembre	339	195
Octobre à décembre	359	104
Total	2075	634

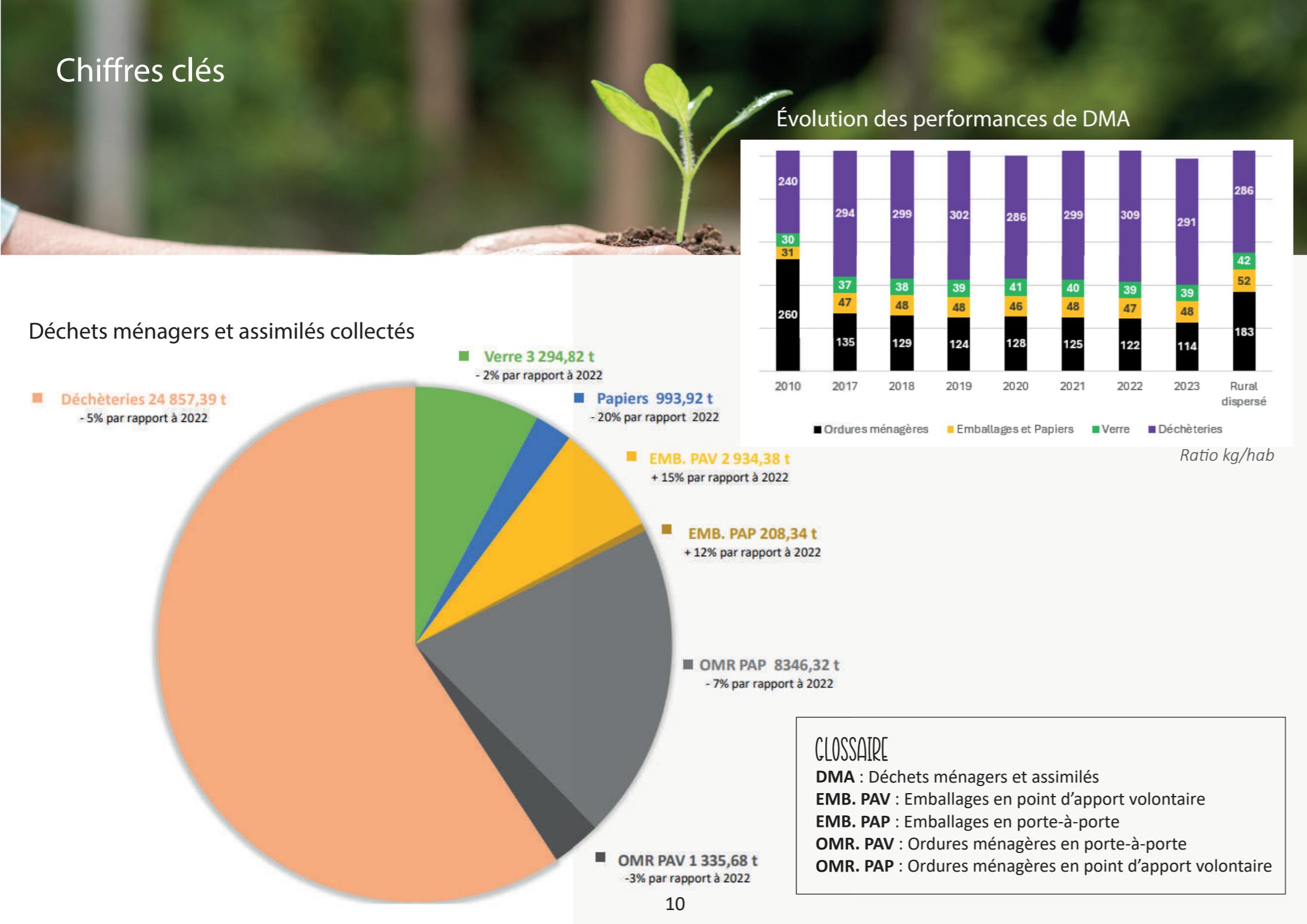
4 - La collecte



Synoptique du service



Chiffres clés



Organisation Collecte en porte-à-porte

La collecte en porte-à-porte est réalisée pour 2 flux :

- **Les ordures ménagères résiduelles (OMR) :** collectées en bacs pucés ;
- **Les emballages :** collectés en bacs à couvercle jaune uniquement sur la commune de Châteauneuf-sur-Loire.

	Ordures ménagères résiduelles	Emballages
Mode d'exploitation	Particuliers Prestation	Particuliers : prestation
Fréquence (PAP)	1 fois par semaine	1 fois toutes les 2 semaines
Nombre de foyers desservis	27 561 + 76 collectifs	Châteauneuf-sur-Loire : 2 783 + 28 collectifs
Tonnages	2023 : 8 346 t 2022 : 10 324 t	2023 : 208 t 2022 : 186 t

GLOSSAIRE	
OMR :	Ordures ménagères résiduelles
PAP :	Porte-à-porte
L :	litres

La répartition des usagers par bac

2021

Taille de bac OMr	Nombre d'usagers
80 L	11 203
120 L	17 183
180 L	6 397
240 L	939
360 L	871
660 L	338

2022

Taille de bac OMr	Nombre d'usagers
80 L	10 602
120 L	15 889
180 L	5 748
240 L	870
360 L	348
660 L	336

2023

Taille de bac OMr	Nombre d'usagers
80 L	10 275
120 L	14 557
180 L	5 019
240 L	773
360 L	328
660 L	345

Les tailles de bac les plus utilisées sont le 120 L avec 47 % et le 80 L avec 33 % d'usagers.

USAGERS EQUIPÉS EN BACS D'OMR

28 756

usagers du territoire sont équipés en bac à ordures ménagères en 2023.

- > dont 27 561 sont des ménages particuliers,
- > 76 sont des immeubles dotés en bac collectif,
- > 827 sont des professionnels,
- > 292 sont des administrations.

MAINTENANCE DES BACS D'OMR

5 214 interventions sur les bacs d'ordures ménagères des usagers soit une vingtaine d'interventions par jour soit **+48 % en 2023.** (3 527 interventions en 2022).

98 % de ces interventions concernaient un mouvement de bac (ajout, retrait, échange ou remplacement).



Collecte apport volontaire

USAGERS EQUIPÉS EN BADGE D'OMR

9 802

usagers du territoire sont équipés au badge à ordures ménagères en 2023.

La collecte en apport volontaire est réalisée pour 4 flux :

- Les ordures ménagères résiduelles collectées en colonnes enterrées et semi-enterrées 5m³ avec contrôle d'accès ;
- Les emballages collectés en colonnes aériennes et enterrées ;
- Les papiers, journaux et magazines collectés en colonnes aériennes et enterrées ;
- Le verre collecté en colonnes aériennes et enterrées.

Collecte	Ordures ménagères résiduelles		Emballages		Journaux et magazines		Verre	
	Prestation		Prestation		Prestation		Prestation	
Type de contenant (AV)	Enterrées avec contrôle d'accès	Semi-enterrées avec contrôle d'accès	Aériennes	Enterrées	Aériennes	Enterrées	Enterrées	
Nombre de contenant (AV)	34	57	433	3	206	1	214	4
Nombre de foyers desservis	2023 : 9 802 2022 : 11 216		2023 : 39 862 2022 : 40 018		2023 : 39 862 2022 : 40 018		2023 : 39 862 2022 : 40 018	
Tonnages	2023 : 1 336 t 2022 : 1 370 t		2023 : 2 934 t 2022 : 2 548 t		2023 : 994 t 2022 : 1 239 t		2023 : 3 295 t 2022 : 2 247 t	



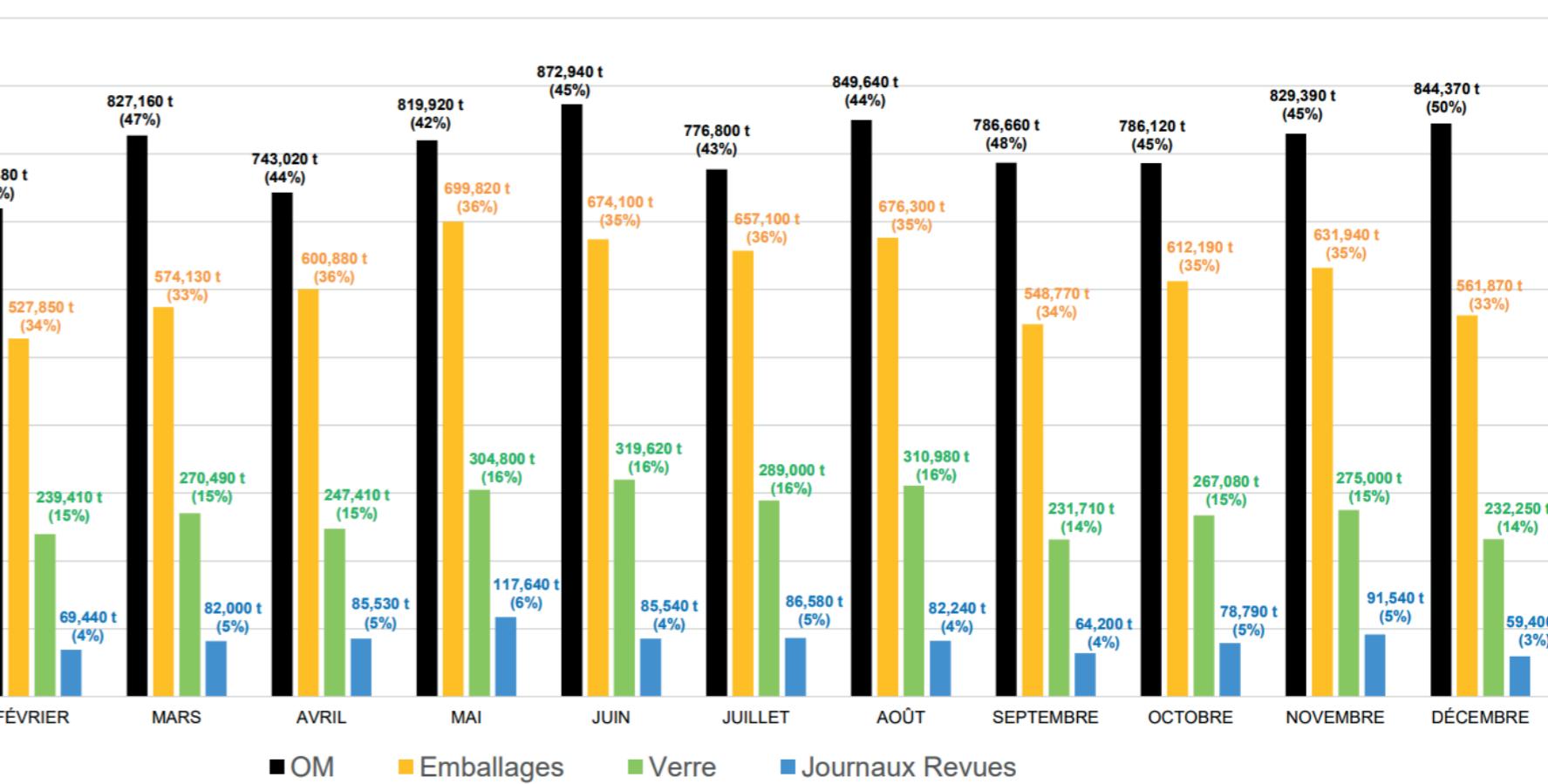
Accès au service pour les professionnels

Les usagers professionnels et assimilés du service peuvent bénéficier de collectes supplémentaires sur demande. Cette collecte supplémentaire peut être demandée de façon régulière ou de façon ponctuelle. Pour y accéder, les entités doivent souscrire une prestation spécifique auprès du SICTOM, dont le tarif sera communiqué lors de cette demande.

GLOSSAIRE
t : tonnes

Collecte OM et collecte sélective par mois

OMR + sélectif (emballages, papiers et verres)



GLOSSAIRE

OM : Ordures ménagères

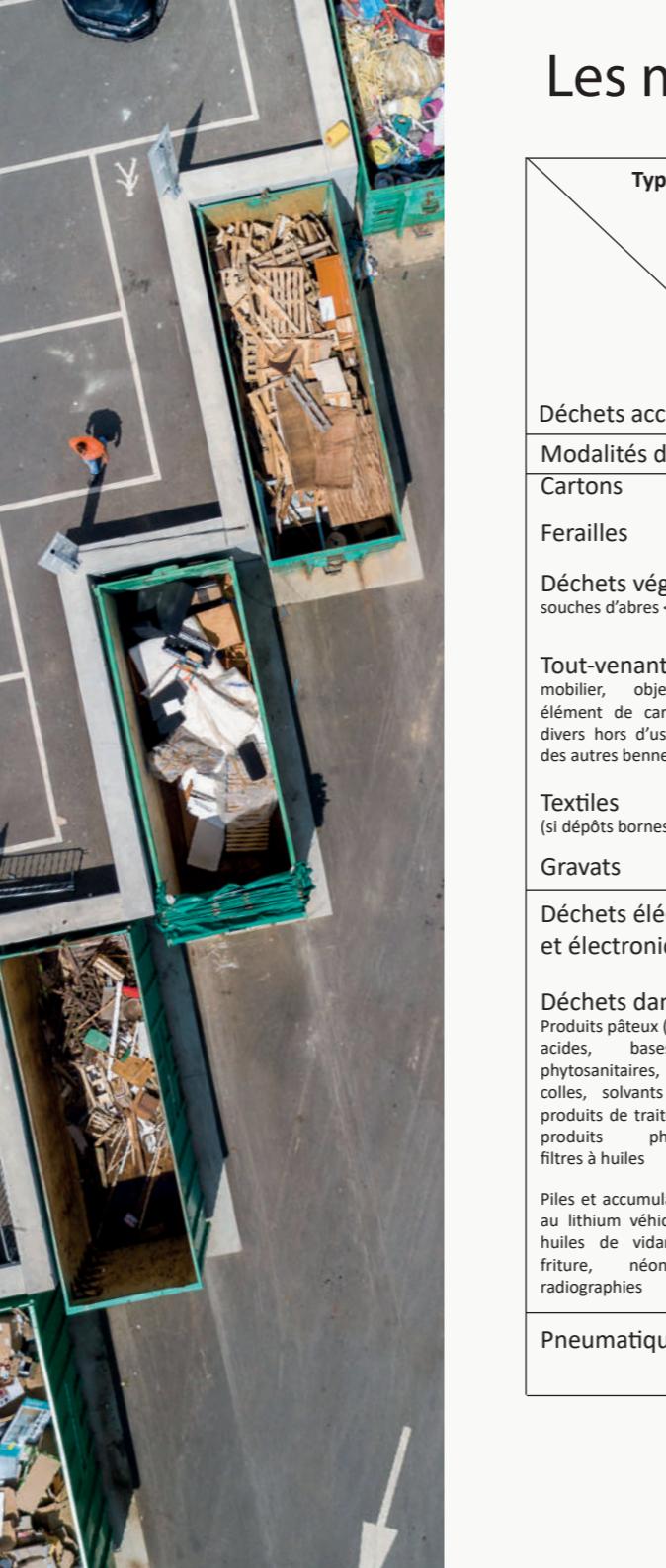
Collecte sélective : emballages, papiers et verres

t : tonnes

Collecte en déchèterie

Le SICTOM compte 10 déchèteries sur son territoire, qu'il gère en régie pour le haut de quai. Les déchèteries sont accessibles aux particuliers et professionnels du territoire gratuitement sous la limite de 2m³ par jour. Les professionnels peuvent bénéficier d'une carte d'accès pour des dépôts compris entre 2m³ et 4m³, ainsi que pour les déchets dangereux.

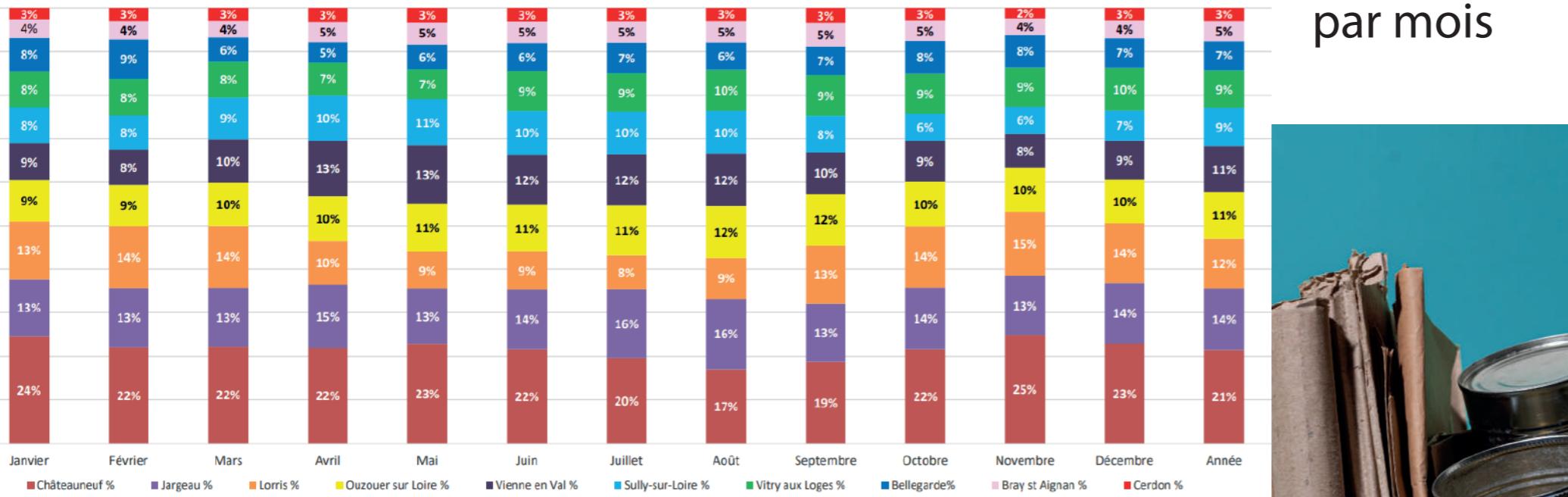
Métaux	Ameublement	Bois	Articles de sport et de loisirs	
Radiographies	Batterie, piles et accumulateurs	Cartouches d'encre	Huile	Cartons
Déchets d'équipement électroniques et électroménagers	Tout-venant incinérable	Déblais / gravats	Tout-venant non- incinérable	Déchets diffus spécifique (DDS)
Déchets amiantés	Textiles	Déchets verts	Néons et lampes	Articles de jardin et de bricolage (thermique)



Les modalités d'accueil en déchèterie

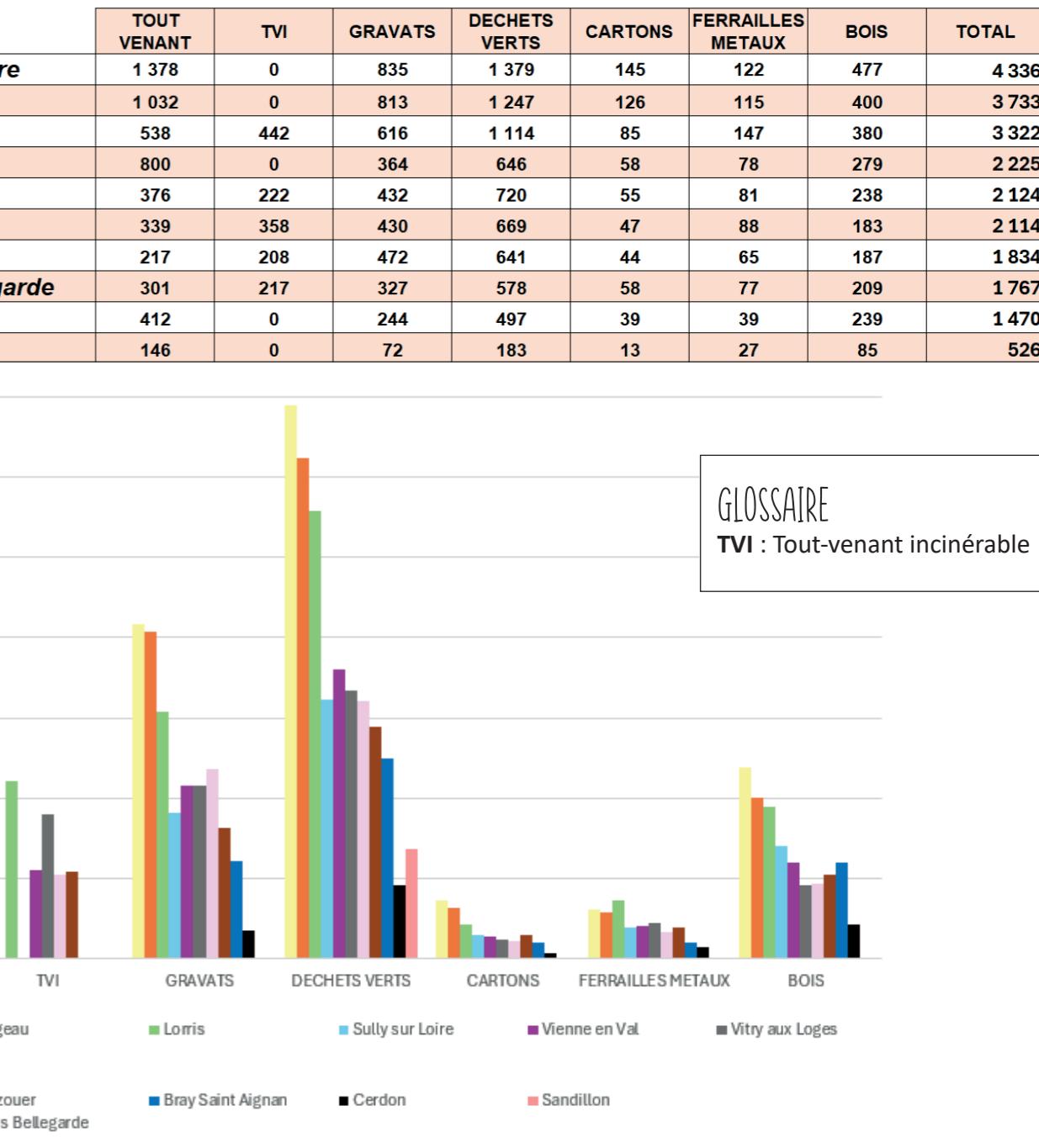
Types d'usagers	CAS 1 Ménages Personnes payées en CESU	CAS 2 Hors territoire SICTOM ou hors redevance SICTOM (Voir cas 5 ou 6) Professionnels, auto-entrepreneurs agréés ou non agréés CESU, associations, administrations	CAS 3 Professionnels, auto-entrepreneurs agréés ou non agréés CESU, associations, autres	CAS 4 Administrations	CAS 5 Hors territoire SICTOM ou hors redevance SICTOM Professionnels, auto-entrepreneurs agréés ou non agréés CESU, associations, autres	CAS 6 Administrations
Déchets acceptés						
Modalités d'accès	Accès libre					
Cartons						
Ferailles						
Déchets végétaux dont souches d'arbres < 15cm						
Tout-venant : mobilier, objet plastiques, élément de carrosserie, objet divers hors d'usage en dehors des autres bennes	2m ³ par jour	< 2m ³ par jour Si > 2m ³ /j = carte d'accès	> 2m ³ par jour et < 4m ³ par jour Carte de 4 ou 12 dépôts	> 2m ³ par jour et < 4m ³ par jour Carte de 12 dépôts	Dépôt facturable dès le 1 ^{er} dépôt Carte de 4 ou 12 dépôts	Dépôt facturable dès le 1 ^{er} dépôt Carte de 12 dépôts
Textiles (si dépôts bornes = gratuit)						
Gravats		Refusé				
Déchets électriques et électroniques						
Déchets dangereux						
Produits pâteux (type peintures, acides, bases, aérosols, phytosanitaires, essences, colles, solvants vernis, cires, produits de traitement du bois, produits photographiques, filtres à huiles)						
Piles et accumulateurs, batterie au lithium véhicule électrique, huiles de vidange, huile de friture, néons, batteries, radiographies						
Déchets toxiques						
Se renseigner auprès du gardien pour le dépôt 60 litres par semaine avec carte de dépôt déchets toxiques						
Carte annuelle						
Déchets spécifiques						
Se renseigner auprès du gardien pour le dépôt 60 litres par semaine avec carte de dépôt déchets toxiques						
Carte annuelle						
Refusé						
Pneumatiques	Collectes exceptionnelles	Refusé	Contactez le SICTOM	Refusé	Refusé	Refusé

Fréquentation par déchèterie par mois

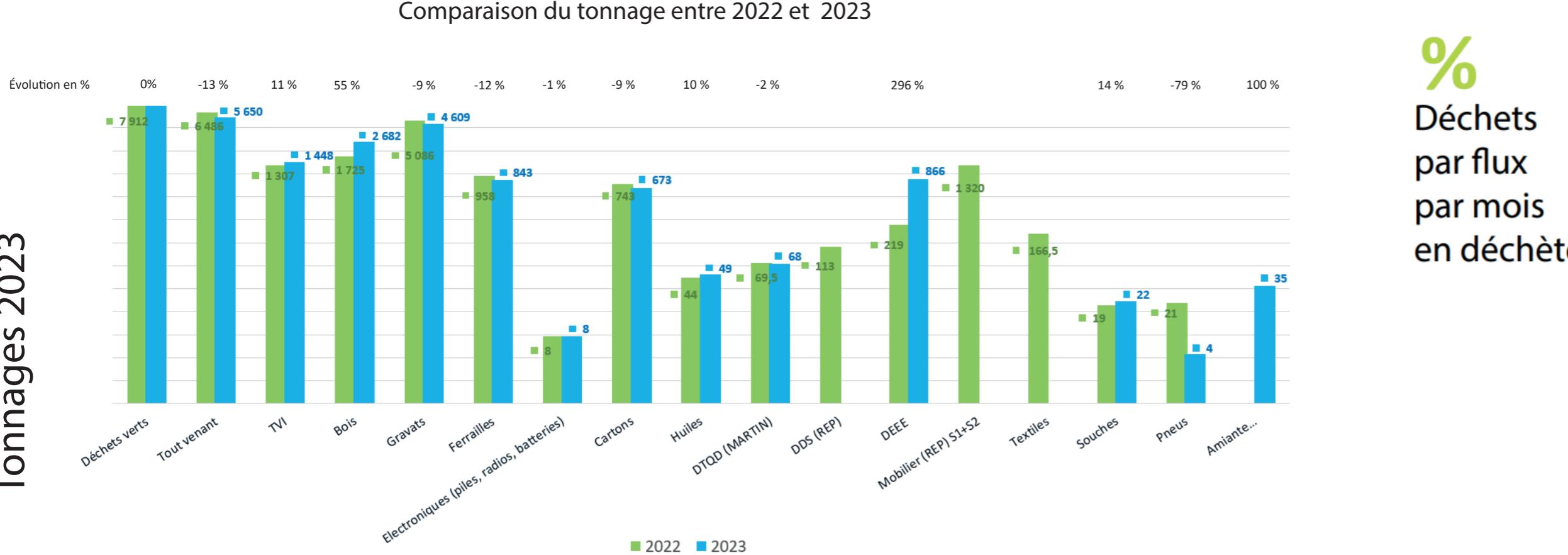


Année 2023/Sites	Châteauneuf Nb	Jargeau Nb	Lorris Nb	Ouzouer sur Loire Nb	Vienne en Val Nb	Sully sur Loire Nb	Vitry aux Loges Nb	Bellegarde Nb	Bray St Aignan Nb	Cerdon Nb	Totaux
Janvier	4 055	2 180	2 205	1 565	1 419	1 355	1 374	1 268	712	435	16 568
Février	4 421	2 685	2 878	1 865	1 626	1 570	1 674	1 808	863	585	19 975
Mars	4 995	3 003	3 227	2 197	2 257	2 129	1 850	1 262	862	654	22 436
Avril	5 356	3 578	2 427	2 527	3 135	2 560	1 817	1 172	1 147	768	24 487
Mai	6 153	3 381	2 301	2 964	3 626	2 837	1 869	1 532	1 366	879	26 908
Juin	5 358	3 424	2 200	2 652	2 876	2 490	2 319	1 586	1 242	759	24 906
Juillet	4 972	3 969	2 000	2 886	3 014	2 433	2 236	1 801	1 258	753	25 322
Août	4 997	4 743	2 743	3 477	3 574	2 846	2 810	1 829	1 446	859	29 324
Septembre	4 741	3 395	3 382	2 991	2 464	2 125	2 363	1 700	1 368	853	25 382
Octobre	5 453	3 611	3 578	2 579	2 394	1 573	2 319	1 921	1 206	712	25 346
Novembre	4 773	2 578	2 841	1 923	1 494	1 211	1 710	1 454	706	460	19 150
Décembre	4 549	2 778	2 726	1 976	1 798	1 349	1 973	1 336	838	552	19 875
Année	59 823	39 325	32 508	29 602	29 677	24 478	24 314	18 669	13 014	8 269	279 679

Tonnages par flux par déchèterie



Tonnages 2023



GLOSSAIRE

TVI : Tout-venant incinérable

DTQD : Déchet toxique en quantité dispersé

DEEE : Déchets d'équipement électronique et électroménager

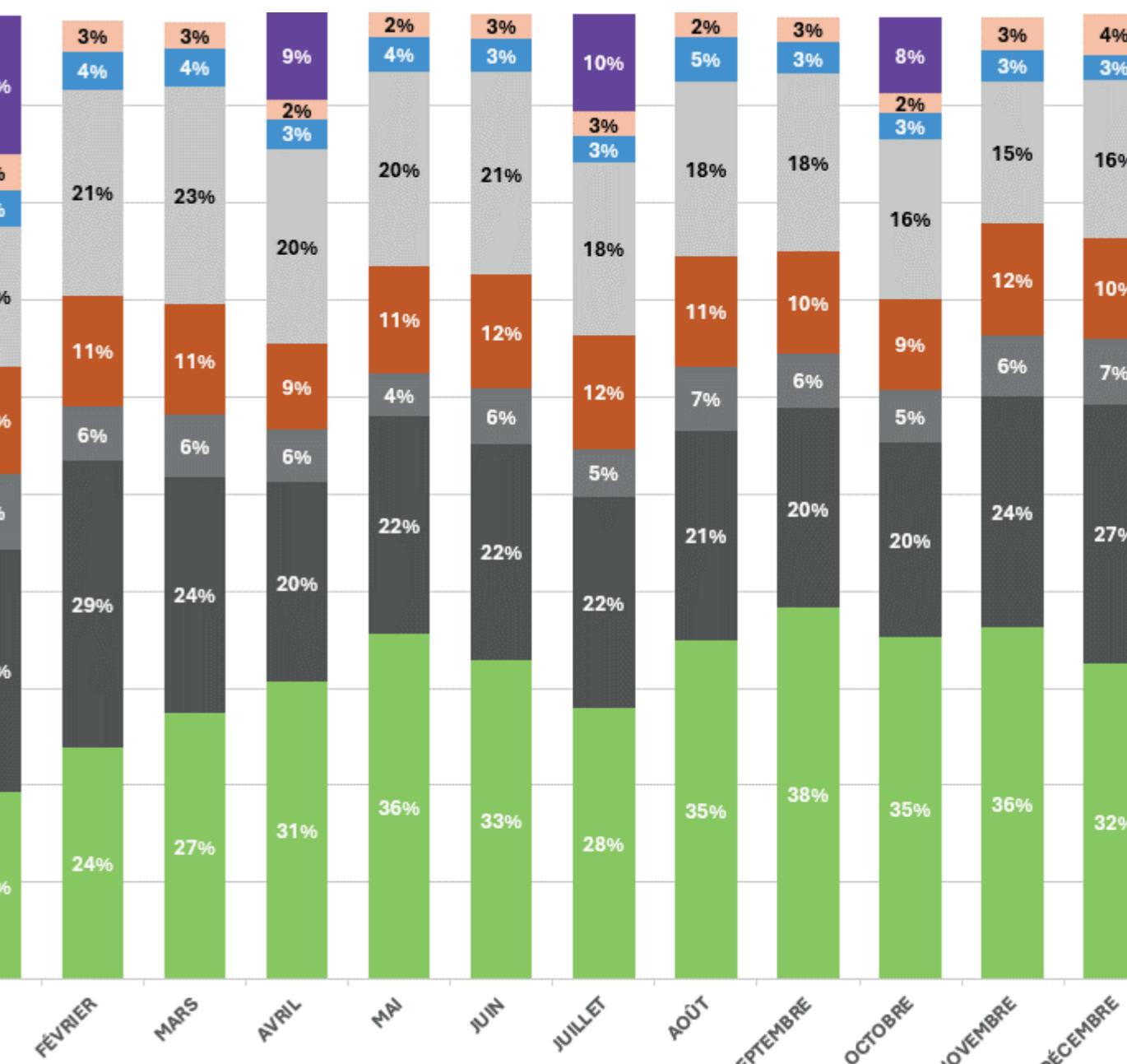
GLOSSAIRE

TVI : Tout-venant incinérable

DEEE : Déchets d'équipement électronique et électroménager



Déchets par flux par mois en déchèterie



■ Déchets verts ■ Tout venant ■ TVI ■ Bois ■ Gravats ■ Ferrailles ■ Cartons ■ DEEE

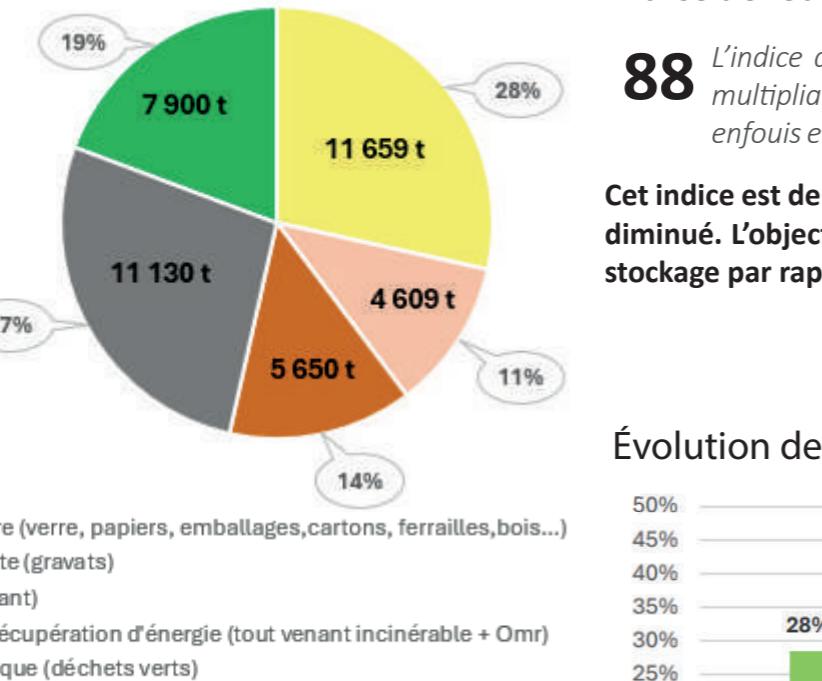
5 - Le traitement

Chiffres clés

VALORISATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

En 2022, les principaux modes de valorisation des déchets ménagers et assimilés sont l'incinération avec récupération d'énergie (28%), suivie par la valorisation matière (27%).

Pour l'année 2023, les principaux modes de valorisation des déchets ménagers et assimilés sont l'incinération avec récupération d'énergie (27%), suivie par la valorisation matière (28%).



En 2023, le taux de refus du SICTOM moyen est de **35 %**

Néanmoins, cela reste un taux de refus relativement élevé qui induit des surplus de coûts évitables pour le service. Pour rappel, le taux de 2021 était de 34% et celui de 2022, de 35%.



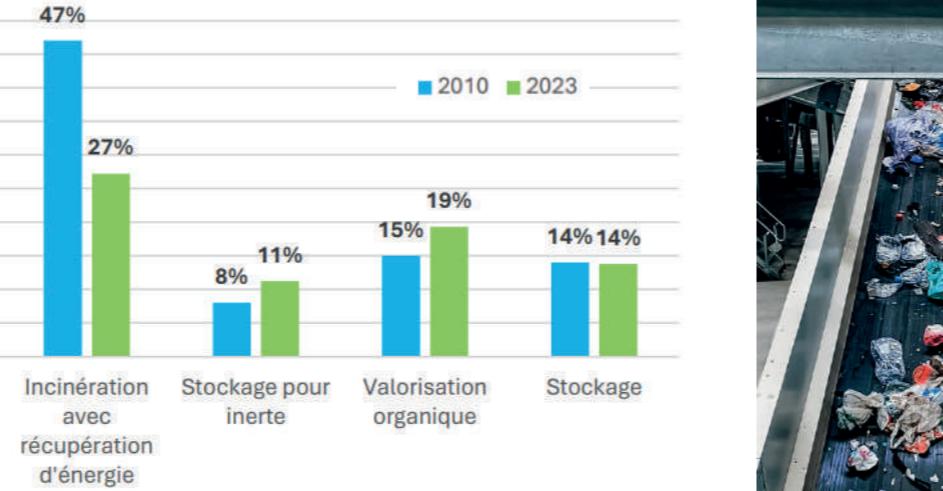
Indice de réduction de la quantité de déchets enfouis

88 L'indice de réduction des quantités de déchets enfouis est calculé en multipliant les tonnages de déchets non dangereux et non inertes enfouis en 2023 par 100 et en divisant par les tonnages enfouis en 2010.

Cet indice est de 88, ce qui indique que les tonnages admis en stockage ont diminué. L'objectif réglementaire de réduction de 50% des DMA admis en stockage par rapport à 2010, d'ici 2025, est donc en bonne voie.

Le traitement est délégué au SYCTOM de Gien.

Évolution des taux de valorisation



Les taux de valorisation matière et organique ont tous deux augmenté entre 2010 et 2023.

Le taux d'incinération a diminué de 20% en 13 ans notamment grâce aux diminutions des tonnages OMR (= ordures ménagères résiduelles).

Organisation

Le transfert

Les ordures ménagères résiduelles sont massifiées au centre de transfert du SYCTOM de Gien et Châteauneuf-sur-Loire à Bray-Saint-Aignan avant d'être transportées par le syndicat à l'installation d'Arrabloy.

Les installations

Les déchets du SICTOM sont traités par le SYCTOM de Gien et Châteauneuf-sur-Loire.

Les installations de traitement du SYCTOM exploitées pour le traitement des déchets du SICTOM sont les suivantes :

Le centre de stockage de déchets non dangereux

Il a bénéficié d'une prolongation d'autorisation d'exploitation de 2 ans à partir du 08/07/2023 jusqu'au 08/07/2025, date à laquelle il fermera ses portes.

Capacité autorisée : 10 000 tonnes/an
Tonnages entrants 2023 : 5 650 tonnes

Le centre de stockage des déchets inertes

Tonnages entrants 2023 : 4 609 tonnes

L'unité de valorisation énergétique

Capacité autorisée : 78 000 tonnes/an
Tonnages entrants 2023 : 11 130 tonnes
Production d'énergie : 18 400 MWh/an

Refus de tri — Incinération

La valorisation

Type de valorisation	Traitements
Ordures ménagères résiduelles	Energétique
Multi matériaux	Matière
Journaux et magazine	Matière
Verre	Matière
Cartons	Matière
Métaux	Matière
Bois	Matière
Déchets verts	Matière
Tout-venant	Combinaison
Mobilier	Combinaison
Gravat	Matière
DEEE (Déchets d'équipements électroménagers et électroniques)	Combinaison
Huiles minérales	Combinaison
Objet pour réemploi	Réemploi
Batteries	Combinaison
Piles et accumulateurs	Combinaison

- Les scories — Enfouissement
- Les mâchefers — Réemploi en sous-couche routière
- Les métaux — Recyclage
- Les REFIOM13 — Enfouissement

Évolution des recettes 2022/2023

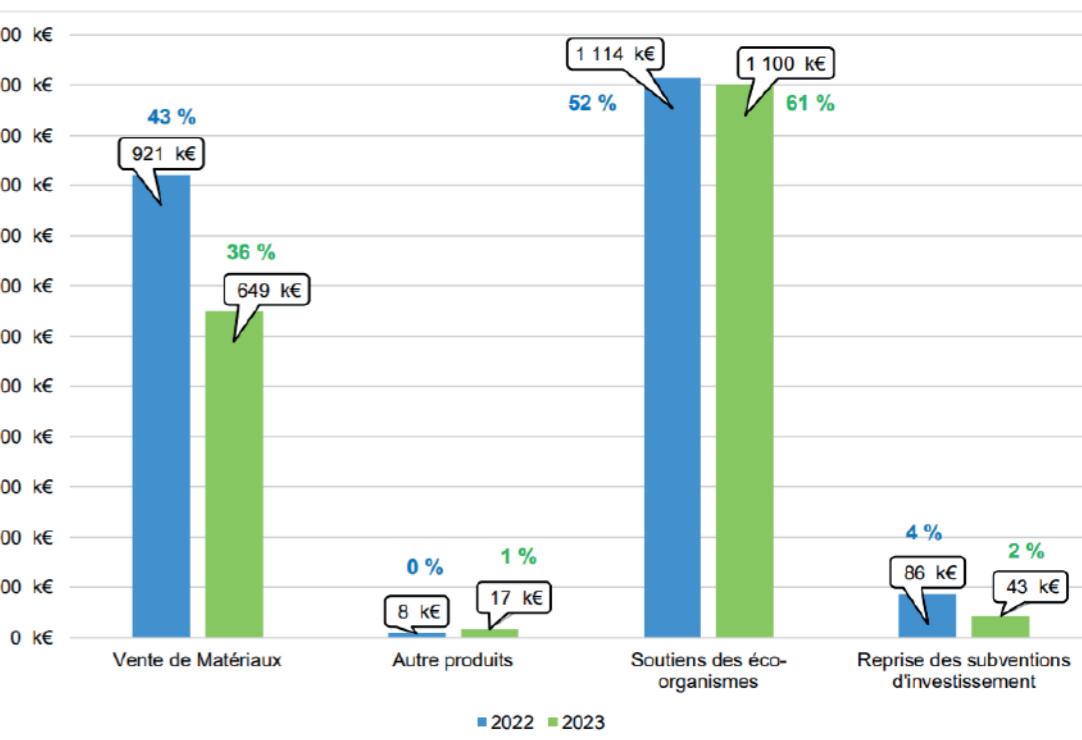
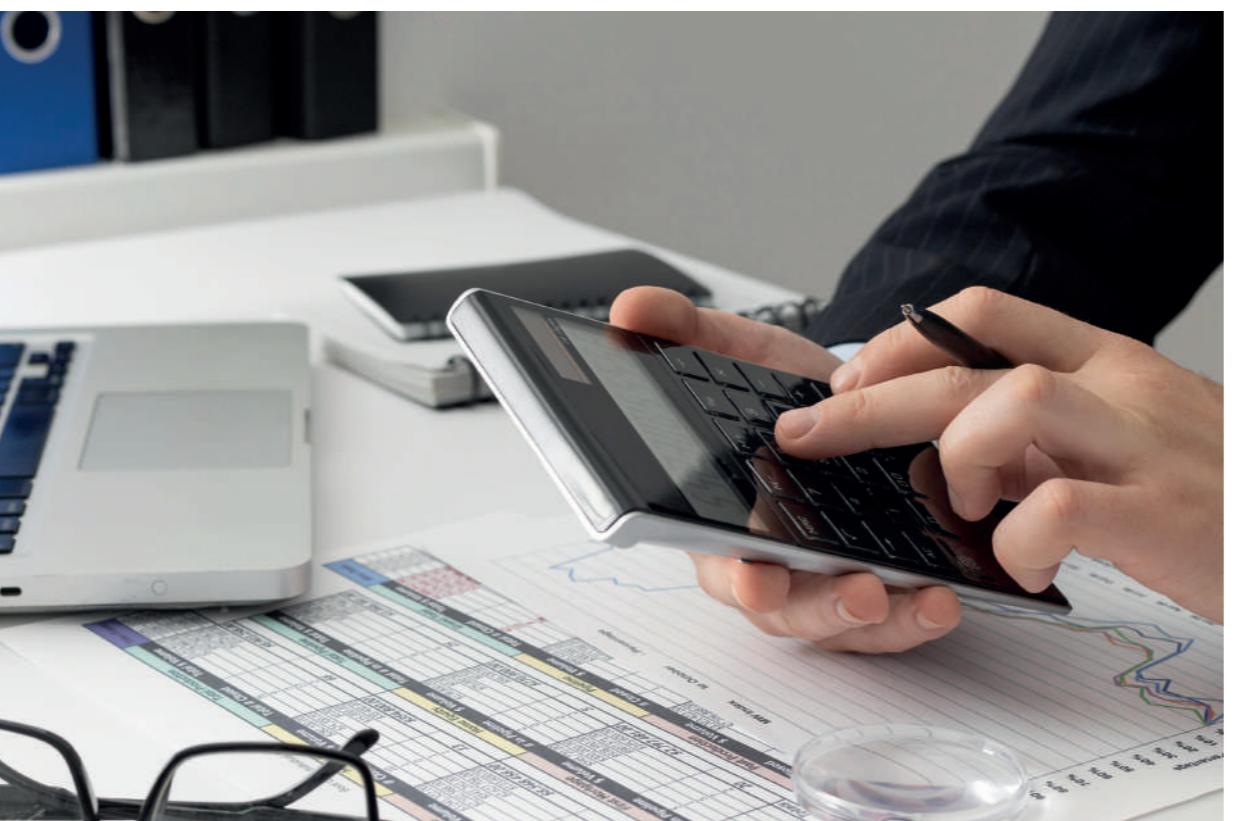
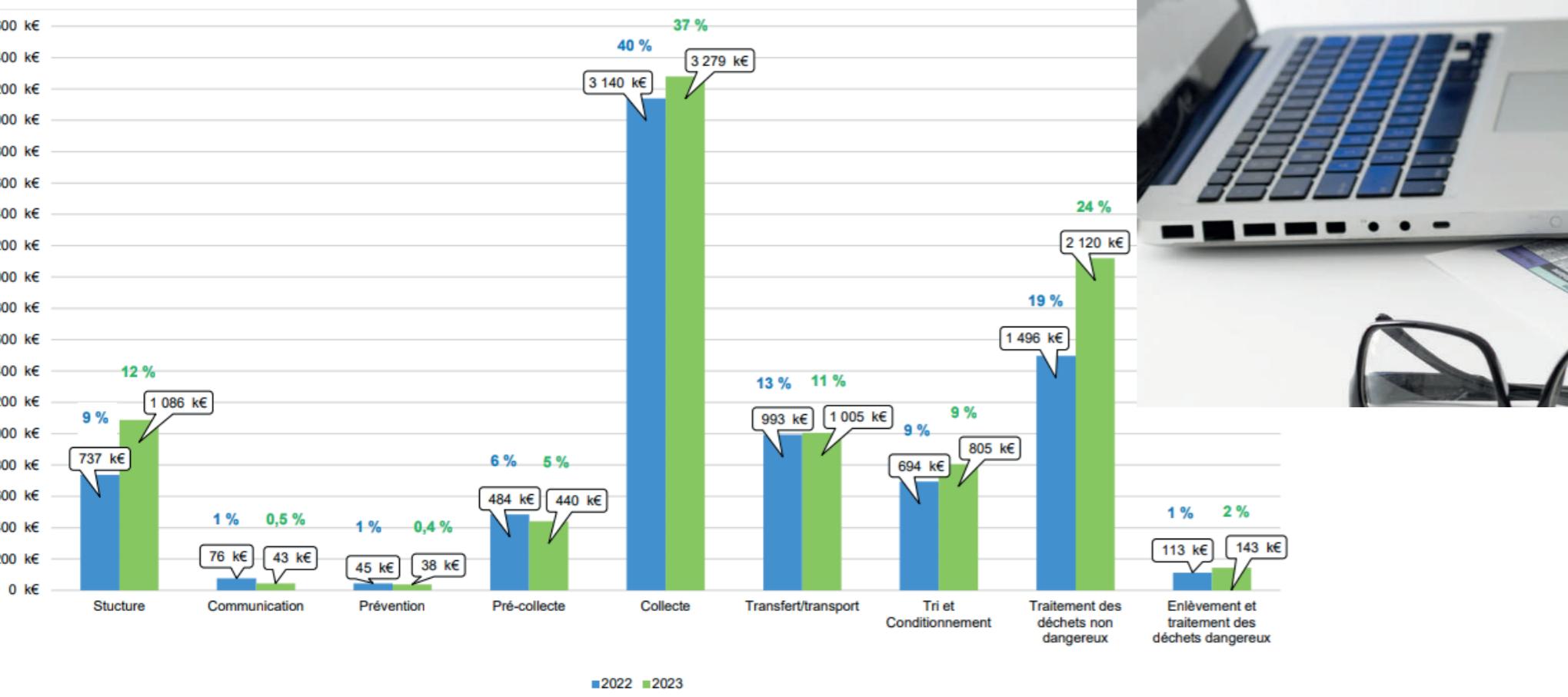
Recette 2022 : 2 129 165 € HT
Recette 2023 : 1 809 189 € HT

6 - Indicateurs financiers

Évolution des charges 2022/2023

Charges 2022 : 7 777 786 € HT

Charges 2023 : 8 966 715 € HT



Coût aidé en 2023
109 € HT soit
120 € TTC
PAR HABITANT

Ensemble des charges de la collectivité (structure, prévention, communication, collecte, traitement, déchèteries...) - ensemble des recettes de la collectivité (vente de matériaux, soutiens, aides...) = coût de gestion des déchets restant à la charge de la collectivité.

REDEVANCE INCITATIVE
11 320 111 €

FACTURATION EN DECHETERIES
6 878 €

TOTAL CONTRIBUTION DES USAGERS
11 326 989 €

MATRICE DES COÛTS 2023 en €

	OMR		Verre	Papiers	Emballages		Déchets en déchèteries	Gestion du Passif	Total
	Porte-à-Porte	Apport volontaire			Apport volontaire	Porte-à-Porte			
Structure	400 639	74 734	19 997	14 706	21 872	141 853	415 454	3 254	1 092 509
Communication	15 935	2 972	795	585	870	5 642	16 524	129	43 452
Prévention	22 879	3 661					11 374		37 914
Pré-collecte	65 817	255 607	23 528	22 341	25 876	47 164			440 333
Collecte	1 534 143	97 866	159 936	61 111	124 826	550 514	750 408		3 278 804
Transfert/Transport	162 693	26 036					816 132		1 004 861
Traitement des déchets non dangereux							2 090 286	29 852	2 120 138
Tri et conditionnement				51 477	49 968	703 783			805 228
Enlèvement et traitement des déchets dangereux							143 476		143 476
Total charges	2 202 106	460 876	204 256	150 220	223 412	1 448 956	4 243 654	33 235	8 966 715
Regroupement Incinération - Vente de produits d'énergie	1 890 225	302 497							2 192 722
Vente de matériaux			74 814	122 400	18 126	255 301	178 675		649 316
Autres produits	2 543	8 392	2	1	300	4 208	1 282		16 728
Soutiens des éco-organismes	33 878	5 422	84 380	71 302	53 354	751 464	100 325		1 100 125
Reprise des subventions d'investissement		3 988	2 779	2 639		7 870	25 744		43 020
Total produit	36 421	17 802	161 975	196 342	71 780	1 018 843	306 026	0	1 809 189
Montant de la TVA	398 271	68 721	11 031	8 391	11 795	85 775	312 673	482	897 139
Total	4 454 181	814 292	53 312	-37 731	163 427	515 888	4 250 301	33 717	10 247 387

Flux de déchets

Année 2023 Montants HT par habitant	OMR		Verre	Emballages		Papiers	Déchets en déchèteries	Gestion du Passif	Total
	Porte-à-Porte	Apport volontaire		Apport volontaire	Porte-à-Porte				
Coût aidé HT	55,3	25,7	0,5	-0,5	18,5	5,0	46,2	0,4	109 €
TVA acquittée	5,4	2,4	0,1	0,1	1,5	1,0	3,7	0,0	10 €
Coût aidé TTC	60,7	28,1	0,6	-0,4	20,0	6,0	49,8	0,4	120 €
Financement déchets									132 €

En 2020, le coût de gestion des déchets restant à financer par les collectivités était en moyenne de 109 € TTC par habitant (coût aidé).



Plus en détail

LES CHARGES	Montant HT	Coût à l'habitant HT
Charges de structure	1 086 k€	13 € / hab
Charges de communication	43 k€	0,5 € / hab
Charges techniques	7 830 k€	92 € / hab
Prévention	38 k€	0,4 € / hab
Pré-collecte	440 k€	5 € / hab
Collecte	3 279 k€	38 € / hab
Transport / Traitement	4 073 k€	48 € / hab
Total charges HT	8 960 k€	105 € / hab
Regroupement de charges et produits	2 193 k€	26 € / hab
TVA acquitté	897 k€	11 € / hab
LES PRODUITS ET LE FINANCEMENT	Montant	à l'habitant HT
Recettes industrielles	666 k€	8 € / hab
Soutiens	1 100 k€	13 € / hab
Aides	43 k€	0,5 € / hab
Total produits	1 809 k€	21 € / hab

LES PRINCIPALES PRESTATIONS CONFIEES A DES ENTREPRISES

Prestation	Prestataire	Montant TTC
Collecte tous flux (Omr, emballages, papiers, verre) Porte-à-porte et Apport volontaire	SEPUR	2 528 k€
Collecte tous flux en déchèterie et traitement de certains flux (bois, cartons, souches)	SEPUR	750 k€
Tri des emballages	TRISALID	753 k€
Tri des papiers	SOCCOIM (janv-oct) PAPREC (nov-déc)	55 k€

LES COÛTS AIDES PAR FLUX

	Coût aidé SICTOM 2022 € HT / hab	Coût aidé SICTOM 2023 € HT / hab
OMR	61 € / hab	56 € / hab
Emballages/Papiers/journaux	7 € / hab	6 € / hab
Verre	1,30 € / hab	0,5 € / hab
Déchèteries	37 € / hab	46 € / hab
Tous flux confondus	99 € / hab	109 € / hab

Modalités de financement

Tarif de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères 2023 • PARTICULIERS•

Bac ordures ménagères	Part fixe 1 Accès au service et déchèteries	Part fixe 2 Collecte ordures ménagères et recyclables Abonnement	Part variable 3 Collecte et traitement des ordures ménagères Pour 17 levées	Coût annuel 2023 au forfait 1 + 2 + 3 Facturation en 2023	Levées supplémentaires Facturation en 2024 unitaire
80 L	111,00 €	54,80 €	59,50 €	225,30 €	3,50 €
120 L	111,00 €	82,20 €	79,90 €	273,10 €	4,70 €
180 L	111,00 €	123,20 €	110,50 €	344,70 €	6,50 €
240 L	111,00 €	164,30 €	141,10 €	416,40 €	8,30 €
360 L	111,00 €	246,50 €	204,00 €	561,50 €	12,00 €
660 L	111,00 €	451,90 €	357,00 €	919,90 €	21,00 €
	+ 11 €				

Je dispose d'un badge en complément d'un bac

Abonnement du bac jaune pour Châteauneuf-sur-Loire : 26,00 €

Badge	Part fixe Accès au service et déchèteries	Part fixe Collecte ordures ménagères et recyclables Abonnement	Part variable Collecte et traitement des ordures ménagères Pour 27 dépôts	Coût annuel 2023 au forfait 1 + 2 + 3 Facturation en 2023	Dépôts supplémentaires Facturation en 2024
	111,00 €	54,80 €	27,00 €	192,80 €	1,00 €

Depuis 2017, le service déchets du SICTOM de Châteauneuf-sur-Loire est financé par la Redevance Incitative (RI) qui sert à financer l'ensemble du service de gestion des déchets :

- La mise à disposition des équipements de collecte ;
- La collecte et le traitement des ordures ménagères avec valorisation énergétique ;
- La gestion des 10 déchèteries du territoire ;
- La collecte en colonnes et le traitement des emballages en verre, des papiers et des emballages recyclables ;
- Les charges de structure du SICTOM.

Les tarifs se composent :

- D'une **part fixe** comprenant l'accès au service, aux déchèteries et l'abonnement collecte ordures ménagères et recyclables, variable en fonction du volume.
- D'une **part variable** comprenant le nombre de levées du bac OMR (également en fonction du volume) ou de dépôts dans les colonnes OMr avec un forfait minimal de 17 levées ou 27 dépôts.

Rapport annuel



SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire

Z.I. Saint-Barthélemy

BP 97

45110 CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE

Courriel : sictom@sictom-chateauneuf.fr

Horaires d'ouverture au public :

Lundi : 9h-13h ; 14h-17h

Mardi : 9h-13h ; 14h-18h30

Mercredi : 9h-13h

Jeudi : 9h-13h ; 14h-17h

Vendredi : 9h-13h